

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage : 1^{er} avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Pierre-Albert PINGUET, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

Absente excusée : Maïté ROUILLET, Patricia PEZET

Secrétaire de séance : Cédric LECOINTE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 176 118.37 €

Investissement : 947 110.71 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'année 2021.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'impositions des taxes directes locales appliqués en 2020 et propose de les reconduire pour l'année 2021 aux mêmes taux.

Il est donc décidé de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : taux communal 14.91 % + taux départemental 25.36 % = 40.27%
- Taxe foncière (non bâti) : 31.54 %
- CFE : 21.88 %

Le Conseil municipal, après un avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ces taux d'imposition pour l'année 2021.

REPARTITION DES BENEFICES 2020 – TERRES DE BOIS DES PUIITS

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des ayants-droits installés dans le Hameau de Bois des Puits à la date du 1er Janvier 2020. Après vérification de cette liste, il expose aux Conseillers le montant à répartir entre les ayants-droit.

Nombre d'ayants-droits : 67

Impôts locaux payés par la Commune : 2 078 €

Impôts locaux payés par les exploitants : 415.52 €

Frais fonciers : 2078.00 – 415.52 = 1 662.48 €

Loyers facturés en novembre 2020 : 10 143.51 €

Frais de gestion : 300 €

Total à répartir : (10 143.51 – 1 662.48 – 300) / 67 ayants-droit = 122.10 €

Total par ayant-droit : 122.10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition des bénéfices.

Un élu revient sur le principe que d'après le règlement établi jadis avec la Préfecture, les bénéficiaires de ces parcelles de terres sont tenus d'avoir un statut d'agriculteurs et d'exploiter eux-mêmes leurs parcelles. La récolte étant destinée à leurs animaux légalement déclarés. Ce n'est pas toujours le cas et la sous location est interdite.

ENCAISSEMENT CHEQUE CM CIC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société CM-CIC Leasing Solutions a adressé à la Commune un chèque de remboursement concernant un trop versé sur la facture de location des photocopieurs d'octobre 2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité des membres présents, l'encaissement de ce chèque.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUMALE BLANGY – COMPETENCE MOBILITE

M. le Maire expose que la Communauté de Commune Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle a adopté de nouvelles compétences liées surtout aux loisirs, dont les pistes cyclables et demande en quelque sorte l'aval des Communes. Des conseillers font remarquer que la principale compétence dont bénéficie Criquiers est la collecte des déchets. Or, ce domaine est loin d'être satisfaisant : entrées des containers trop petites qui obligent à entrer les emballages un par un, trop vite plein (il faudrait un compactage), l'employé communal passe plusieurs fois par semaine nettoyer les abords des trois sites de la Commune... L'ancienne méthode de la Communauté de Communes d'Aumale rendait un meilleur service aux usagers, ne coûtait pas forcément plus cher et le tri était mieux effectué. Donc, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré refuse, à la majorité des membres présents, l'ajout de compétence pour l'organisation de la mobilité par la Communauté de Commune Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle.

SDE 76 – ADHESION SAINT VALERY EN CAUX

M. le Maire explique que le SDE 76 sollicite l'avis de ses Communes membres concernant la ville de Saint Valéry en Caux qui désire adhérer à ce syndicat. Un Adjoint délégué au SDE 76 fait remarquer que par le passé certaines ville n'avaient pas adhérer pour des raisons qui sont les leurs. Ils veulent entrer tardivement tout simplement parce qu'ils ont de gros travaux à réaliser et désirent bénéficier des subventions qui proviennent principalement du Conseil départemental qui aujourd'hui nous dit n'avoir plus d'argent pour financer l'entretien des routes, voir même des transports scolaires. Donc, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré refuse, à la majorité des membres présents, l'adhésion de la Commune de Saint Valéry en Caux au sein du SDE 76.

PROBLEME DES CHIENS EN DIVAGATION

M. le Maire revient sur le problème des chiens en divagation récupérés par des habitants qui sollicitent la municipalité qui n'a pas de réelle solution. Un élu propose de réfléchir à l'installation d'un petit chenil sécurisé qui devrait être à proximité d'une habitation afin que l'animal ne soit pas isolé. A ce sujet une pénalité de 20 € avait déjà été votée pour la récupération d'un chien mais cela n'a jamais été appliqué et pour cause à chaque fois le propriétaire venu récupérer son chien devait se rendre à la mairie s'acquitter que cette redevance mais personne ne venait. Une réflexion sera menée à ce sujet.

Fin de séance : 20 H 45

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,

Alain DEBEAUVAIS

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Pierre-Albert PINGUET

Jean TRUJILLO

Chantal ZERROUKI